***L’amicale des médecins coordonnateurs exerçant en EHPAD (AMCEHPAD) a été créée par l’assemblée générale constitutive du 20 novembre 2002.***

***Ses objectifs initiaux sont de:***

*1° Développer la réflexion sur le rôle et les missions des médecins coordonnateurs.*

*2° Représenter ses adhérents dans les instances publiques ou privées.*

*3° Diffuser auprès de ses adhérents les informations relatives à leurs fonctions.*

*4° Recueillir les demandes d’information et les besoins de formations.*

*5° Se donner tous les moyens nécessaires à l’accomplissement de ces objectifs.*

*L’association est ouverte à tous les médecins généralistes libéraux ou non, exerçant les fonctions de médecin coordonnateur ou s’y destinant.*

*Son action ne vise pas à se substituer à celle des syndicats représentatifs des médecins.*

Cette création s’est faite au cours d’une rencontre de formation des médecins généralistes aux fonctions de coordonnateur. Assez rapidement il a été décidé que nous n’entrerions pas en compétition avec les associations locales dont l’existence nous a paru indispensable pour favoriser les contacts de proximité et la réflexion et la recherche dans ce domaine.

Notre intention était de réfléchir sur le métier qui était pratiquement à inventer. Il n’existait alors que l’Instruction DGAS/SD 2/SDHOS/DSS/MARTHE n° 2003-20 du 13 janvier 2003  
relative à la négociation des conventions tripartites au bénéfice des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cette circulaire signalait seulement la nécessité de l’existence d’un médecin coordonnateur

*« La clarification du contenu des formations minimales, basé sur le programme du DIU, devrait paraître prochainement sous forme d'un arrêté (DGS). Ce texte s'appliquera donc également à la formation médicale continue, précisant ainsi sa place dans le dispositif de formation des médecins coordonnateurs. »*

Le cahier des charges auquel il est fait allusion dans le texte précisait qu’il paraissait souhaitable que le coordonnateur exerce également des fonctions de médecin prescripteur et médecin traitant. C’est dans cet esprit que nous avons créé l’amicale afin de promouvoir cette philosophie. La suite devait prouver que nous avions raison car un fort mouvement s’est progressivement développé pour rendre l’accès à la fonction de coordonnateur de plus en plus difficile pour les médecins généralistes, avec une tendance à vouloir réserver la coordination à des hospitaliers de préférence gériatres.

En 2006 nous avons décidé, de façon à pouvoir exercer avec plus d’efficacité la défense de nos confrères, de nous transformer en syndicat : le SNGIE et l’année suivante, et nous avons ajouté à nos objectifs une ouverture aux gériatres, qui s’imposait en raison du nombre non négligeable de nos adhérents titulaires de la capacité de gériatrie.

Le SNGIE a été présidé successivement par Alain Libert, puis par Philippe Marissal ; depuis 2016 c’est Renaud Marin la Meslée qui en assure la présidence.